

Appel à projets Bien-Être Animal

Bien-être animal

Appel à projets visant à renforcer la formation au bien-être animal du professionnel, avec une attention particulière pour les projets impliquant les animaux de production (2024)

Une initiative des Fonds Van Mossevelde, Madame Mignolet, Evita et Rani Trigalet, Francis Poels, Florence Taranto et du Fonds pour le Bien-Être Animal gérés par la Fondation Roi Baudouin

Critères de recevabilité et de sélection

Critères de recevabilité et de sélection

Critères de recevabilité

- Le dossier de candidature est dûment complété ;
- Le dossier de candidature est introduit dans les délais prévus ;
- Les CV des formateurs sont inclus dans le dossier ;
- Le tableau budgétaire fourni est dûment complété et joint en annexe au dossier de candidature ;
- Le projet est localisé en Belgique et son impact se situe principalement en Belgique ;
- S'il est sélectionné, le candidat accepte de participer à un réseau d'apprentissage (deux rencontres entre lauréats) ;
- Le renforcement structurel d'organisations (construction de bâtiments, achat de véhicules ou de gros matériel) et l'achat de nourriture ou de fourrage ne sont **pas** éligibles. Le budget peut être utilisé pour des ressources opérationnelles ou pour des frais de personnel ;
- Les actions soutenues dans le cadre de cet appel à projets peuvent être en phase de démarrage ou déjà existantes ;
- Les partenariats (c-à-d des collaborations entre organisations) sont autorisés, par exemple entre organisation(s) bénéficiaire(s) de la formation et formateurs ;
- Le co-financement est autorisé.

Critères de sélection

- **Objectif du projet** : les activités devront avoir trait à la formation au bien-être animal chez les professionnels. Le dossier montre clairement que le projet répond aux besoins des professionnels;
- **Méthode de formation** : le dossier de candidature montre clairement que le projet propose une méthode de formation adaptée aux besoins et permet d'atteindre les objectifs. Les méthodes peuvent, par exemple, inclure une entrée en contact direct de l'humain avec l'animal, des modules théoriques interactifs, des mises en situation, ... (liste non exhaustive).
- **Base du projet** : le dossier montre clairement que la formation repose sur des connaissances scientifiques récentes. Si elle ne dispose pas de ces connaissances elle-même, l'organisation candidate montre quelle organisation tierce – disposant de ces connaissances – est partenaire du projet ;

Appel à projets Bien-Être Animal

- **Globalité et cohérence** : le dossier de candidature montre clairement que le projet a une plus-value pour le professionnel qui en bénéficie. Le projet propose une initiative cohérente par rapport à l'existant ;
- **Réalisme et faisabilité** : le dossier de candidature montre clairement que les porteurs du projet ont défini des objectifs qui pourront être atteints, notamment en termes financiers, logistiques et temporels, et que le projet pourra bel et bien atteindre le public cible ;
- **Durabilité du projet** : le dossier de candidature montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un 'one shot' et que tout est mis en place pour que l'investissement soit durable (par ex. répétition de la formation après la fin du financement, intégration des outils dans les procédures d'une organisation, etc. (liste non exhaustive)) ;
- **Impact du projet sur les parties prenantes et groupes cibles** : le dossier de candidature montre clairement qui sera impacté par le projet et comment cet impact pourra être évalué à court, moyen et long terme. Du temps devra donc être consacré à l'évaluation de l'impact durant le projet ;
- **One-Welfare** : l'intégration du concept *One-Welfare* dans la formation est recommandée ;
- **Formation et compétences des formateurs** : les formateurs doivent démontrer des compétences pédagogiques et démontrer qu'ils ont obtenu par une formation reconnue/accréditée les connaissances et compétences nécessaires concernant les animaux.